



Compte Rendu de la CAP 1 du 5 septembre 2017
Mouvements de promotions et de mutations des AFiP et AGFiP

Cette CAP s'est tenue le 5 septembre sous la présidence de Monsieur MAGNANT.

En introduction, Antoine MAGNANT a donné aux représentants syndicaux un certain nombre d'informations :

- le volume d'accès au grade d'AGFiP (13) est conforme aux prévisions de la GEPEEC et s'accompagne de deux promotions en 1ère classe. Les promotions en classe exceptionnelle se poursuivront en 2018, certains quotas de nomination devant se libérer (**reste à savoir si ces promotions bénéficieront aux AGFiP issus du corps plus qu'aux administrateurs civils intégrés**). Les promotions « coup de chapeau » avant un départ en retraite continueront (**mais en nombre malheureusement très limité**) ;
- suite à ce mouvement, seuls 7 directeurs auront plus de 5 ans de présence dans leur affectation actuelle. Antoine Magnant a rappelé les propos du directeur général selon lesquels une durée normale d'affectation pour un numéro 1 se situe entre 3 et 5 ans ;
- le mouvement a été élaboré à partir de plusieurs principes : limiter la durée des intérim, avoir une durée d'affectation correspondant à la norme et un parcours de carrière diversifié ;
- un groupe de travail devrait se tenir d'ici le début du mois d'octobre pour réfléchir sur les carrières et les règles de gestion du corps.

Après les liminaires, Monsieur MAGNANT a apporté un certain nombre de précisions ;

En réponse à notre question sur le PPCR (cf. la liminaire du SCSFiP), il a précisé que le ministre regardait la question et qu'il ne s'engageait pas sur un calendrier précis. Il a rappelé que les dissensions entre organisations syndicales et le manque d'enthousiasme de certaines d'entre elles avaient retardé la promulgation du texte dans un contexte électoral qui n'était pas favorable. **Les représentants d'autres organisations syndicales qui, contrairement au SCSFiP, avaient boycotté certains groupes de travail se reconnaîtront !**

Le sujet de la gouvernance des petites directions a été longuement évoqué à l'occasion de l'intérim assuré par un AFiP dans le territoire de Belfort. Antoine Magnant a précisé qu'il était vraisemblable qu'aucun AGFiP ne soit nommé. Belfort servira de laboratoire pour la direction générale qui regardera l'impact du changement de grade du n°1. Il a ajouté qu'il n'était pas prévu à court terme d'étendre cette pratique. Il a néanmoins donné quelques critères qui expliquaient la décision : taille du département, nombre d'habitants, enjeux aussi bien fiscaux qu'en gestion publique, restructuration du réseau déjà effectuée. Nous avons réaffirmé qu'il n'était pas question de remettre en cause la capacité des AFiP à gérer des directions locales mais qu'il fallait tenir compte du positionnement de la DGFIP face au ministère de l'intérieur qui continue de nommer des préfets dans ces départements et face aux élus.

Ce projet a vu les premières nominations d'AFiP issus du vivier IP 1995 et DirDep 2009. Nous avons eu la confirmation que plusieurs viviers continuaient à être concernés par un même mouvement : le vivier 93/2007 touche à sa fin, le vivier 94/2008 est encore ouvert et le vivier 95/2009 commence à être examiné.

Antoine Magnant a fait un point sur l'exercice de « revue de cadres ». Depuis février, la direction générale rencontre les délégués pour faire un point sur les DDFiP de l'interrégion puis avec les directeurs sur leurs AFiP. Cette revue a pour objectif d'avoir une vision plus fine des cadres supérieurs du réseau, de savoir

quelle est la perception du délégué ou du directeur, de dresser des pistes d'évolution de carrière et de constituer un vivier pour des postes spécifiques (directions spécialisées, affectation outre-mer...). Les directeurs sont chargés de répercuter cette appréciation à leurs AFiP. Nous insistons depuis longtemps sur la nécessité de donner de la visibilité aux cadres sur le déroulement de leur carrière. Nous espérons que la déclinaison opérationnelle à venir de ce dispositif répondra aux attentes de nos collègues.

Antoine MAGNANT a enfin évoqué un sujet qui fait l'objet de discussions depuis de nombreuses CAP. Il a annoncé que des postes allaient prochainement être offerts en mobilité au Ministère de la Défense pour renforcer l'exercice de leur missions financières. Un accord de principe a été obtenu du Ministère de l'intérieur pour des affectations croisées AGFiP/préfet et AFiP/sous-préfet. Si nous ne sommes pas opposés à ces échanges qui peuvent enrichir la carrière de certains collègues et répondre à des souhaits de diversification de parcours, nous nous interrogeons sur les possibilités d'entrée dans le corps qui pourraient en découler.

Compte tenu des avancées et garanties obtenues sur certaines situations individuelles, le SCSFiP a voté pour le projet de mouvements proposé par l'administration.